

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2017
Séance du 31 mai 2017

N° 10
**Objet : Conventions de mises à
disposition individuelles PAA –
Château Arnoux Saint Auban**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le trente et un du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois de mai 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FLORES Sylvain

Etaient présents :

AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane
AUZET Guy a donné pouvoir à GIRAUD Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
COMBE Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à VILLARON Bruno
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à CHATARD Gilles
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

BARTOLINI Bernard
FERAUD Maryline
FIAERT Claude
GRAVIERE Remy
MALDONADO Jean Paul

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2017

Application agréée e-koiparis.com

004-200067437-20170531-10_31052017-DE

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n° 06 du 19 janvier 2017, la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a créé les postes correspondants aux transferts d'agents concernés par sa création.

La commune de Château Arnoux Saint-Auban fonctionne depuis des années de manière mutualisée avec le personnel de l'intercommunalité. Cette pratique a été reconduite lors du passage à l'agglomération, en effet la délibération n° 11 du 19 janvier 2017, a fait état de toutes les mises à disposition (individuelle, ou de service) en cours à la date du transfert.

Toutefois, il s'avère nécessaire, au vu de l'organisation en place (astreinte dans les bâtiments), de compléter la liste des mises à disposition à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2020.

	Collectivité d'origine	Collectivité bénéficiaire	Grade	Quotité de la MaD	Conditions financières
1	Château Arnoux Saint Auban	P A A	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	40 %	payante
2	Château Arnoux Saint Auban	P A A	Adjoint administratif	50 %	payante
3	Château Arnoux Saint Auban	P A A	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	5 %	payante
4	Château Arnoux Saint Auban	P A A	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5 %	payante
5	Château Arnoux Saint Auban	P A A	Agent de maitrise	5 %	payante
6	P A A	Château Arnoux Saint Auban	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50 %	payante

Le coût annuel pour la collectivité de ces mises à disposition est de 19 186 euros. **Au titre de l'année 2017, le coût pour la collectivité s'élève à 11 192 euros (soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2017).**

Il vous est proposé, d'approuver ce rapport et d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

